

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I - 186

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 5

À la première phrase de l'alinéa 20, substituer à la première occurrence du mot :

« du »,

les mots :

« prévues au ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.